



William Demant finalise aujourd'hui l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société Audika Groupe, l'un des principaux réseaux français de centres spécialisés dans la correction auditive

A propos d'Audika :

Avec plus de 470 centres répartis dans 91 départements, Audika est le premier réseau français de centres spécialisés dans la correction auditive. Le groupe est également présent depuis 2013 en Belgique (7 centres). Positionné sur le marché des Seniors, Audika a vocation à renforcer son leadership sur un secteur encore très atomisé. Audika Groupe est cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

A propos de William Demant :

Le groupe William Demant est un groupe international de premier plan qui développe, fabrique et vend des produits et équipements destinés à aider les personnes ayant une perte auditive. Le groupe se concentre sur quatre activités : les appareils auditifs, les implants auditifs, les instruments de diagnostics de la surdité et les outils de communication personnelle. Le groupe opère dans plus de 25 pays, avec un effectif total de plus de 9.000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de plus de 9 milliards de couronnes danoises.

Contact Audika :

Alain Tonnard /
Etienne Sirand-Pugnet
+33 (0)1 55 37 30 30

Contact Actus Finance :

Guillaume Le Floch
+33 (0)1 53 67 36 70

Contact William Demant :

Niels Jacobsen, Président & CEO
Tél. : +45 3917 7300
www.demant.com

Autres contacts:

René Schneider,
SVP Finance
Søren B. Andersson,
+45 51 17 66 57
VP Investor Relations
Rasmus Sørensen,
IR Officer

Suite au communiqué publié le 18 Septembre 2015 concernant l'approbation par l'Autorité de la Concurrence Française de la prise de contrôle majoritaire de la société Audika Groupe (« Audika »), William Demant Holding A / S (« William Demant ») annonce avoir réalisé ce jour l'acquisition de 53,9% du capital d'Audika auprès d'Holton SAS (« Holton ») pour un montant total de 90,699,071 euros (soit un prix par action d'environ 17,79 euros).

Conformément à la réglementation applicable, la réalisation de cette acquisition sera suivie par le dépôt, en date du 30 septembre 2015, d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire (l'« Offre ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») visant les 46,1% restants du capital d'Audika. En outre, William Demant a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire si les conditions sont réunies à l'issue de l'offre.

Le prix offert par William Demant dans le cadre de l'Offre et du retrait obligatoire éventuel sera de 17,79 euros par action Audika, sous réserve de la décision de conformité de l'AMF et du rapport établi par le cabinet BM&A, agissant en qualité d'expert indépendant mandaté le 7 mai 2015 par Audika en application des articles 261-1 I et II du règlement général de l'AMF.

Les conseils de William Demant sur cette opération sont Moelis & Company et Latham & Watkins.

Les conseils d'Holton sur cette opération sont Rothschild & Cie, Kepler Corporate Finance, Chaintrier Avocats et Weil, Gotshal & Manges.